

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, VENDREDI 26 JUILLET 1850.

No. 90.

Mouvement Religieux en Angleterre.

Nous extrayons de l'Univers le passage suivant sur le mouvement religieux qui s'opère actuellement en Angleterre. Après avoir parlé du rejet du Bill présenté par l'évêque de Londres à la chambre des Lords, au sujet du ministre Gorham; après avoir montré qu'en s'opposant à ce bill, le ministère anglais déclarait solennellement qu'il lui seul appartient de gouverner l'Église anglicane, et que ce privilège ne saurait être octroyé aux évêques, l'Univers poursuit de la sorte :

« Au milieu des luttes produites par l'anarchie spirituelle de l'établissement anglican le catholicisme a fait entendre sa voix. Un évêque qui porte un grand nom dans l'épiscopat a profité des conflits de l'erreur pour faire retentir, au sein de la métropole de l'empire britannique, la parole de vérité. Mgr. Wiseman a examiné, avec l'élevation de son esprit et la solidité de sa science, la question qui ébranle l'Anglicanisme. Dans un premier discours prononcé dans l'église Saint-Georges (1), ce savant prêtre a traité du *drainage* en matière de foi, en opposant les traditions de l'Église catholique à la législation de l'Anglicanisme. Des témoins ont répondu que jamais, depuis que l'Angleterre a été privée de sa foi, on n'avait vu à Londres un si magnifique spectacle que celui offert ce jour-là dans l'église de Saint-Georges. Le grand vaisseau de cette vaste église était rempli d'un auditoire immense, en majorité protestant, venu pour entendre un évêque de l'Église de Dieu prêcher sur la comédie que venait de jouer les pouvoirs de l'Église temporelle d'Angleterre.

« Jamais de mémoire d'homme, s'écriait le *Catholic Standard*, on n'entendit un discours si magnifique, si fait pour ébranler les cœurs. On n'eût pu se figurer que dans un grand édifice, consacré de toutes les gloires de ce monde, appartenant de l'humanité au Christ, que ce pays a perdu son plus bel héritage. A cette pensée d'épouvante on ne peut que le même sentiment que celui d'une âme qui comparait devant Dieu pour être jugé. Un de ceux qui assistaient à ce sermon dit, dans une correspondance, que c'est le discours le plus extraordinaire qu'il ait jamais entendu; que le docteur Wiseman ne parlait point du haut de la chaire, mais que, droit sur une estrade dressée pour cette occasion, il avait parlé comme saint Paul à Athènes dans l'Acrotyche, en présence d'une telle multitude que dans aucune église de ce pays on n'avait jamais vu de semblable. Cela est vrai, et l'on peut continuer la comparaison, car notre évêque catholique ne parlait-il pas à ces protestants en quelque sorte d'un Dieu inconnu, puisque leur Église ne sait pas comment il faut l'honorer et recevoir ses sacrifices? Et c'était ce qui sautait aux yeux protestants. Pendant une heure trois quarts le docteur Wiseman a montré une admirable élévation et une logique délicate pour l'Église officielle de ce pays.

« Il n'y a pas eu cependant un de ses auditeurs qui n'ait regretté de voir arriver la magnifique péroraison qui a terminé son discours. Des lords protestants, des dignitaires de l'État, qui étaient nombreux dans l'auditoire, ont tous senti qu'ils avaient écouté un homme qui parlait avec autorité, non pas l'autorité du Parlement, mais celle de Dieu!

« Ce premier discours, publié aussitôt à des millions d'exemplaires, a été répandu dans toutes les parties de l'Angleterre et a produit sur l'esprit des lecteurs un moins d'effet que sur ceux qui avaient vu le bonheur de l'entendre. Les honnêtes gens de ce pays ont donc demandé Mgr. Wiseman à prendre de nouveau la parole, et dans un second discours (2), le savant évêque a mis en contraste la *suprême papale* et la *suprême royale*. Les conclusions que le véritable pape a recueillies de ce sermon n'ont pas été moins abondantes que les premières. Mais il arriva que les anglicans, frappés des vérités qui leur avaient été exposées avec tant de netteté, tant d'autorité, tant de charmes par le savant prêtre, témoignèrent le désir d'en savoir davantage sur nos doctrines. Mgr. Wiseman, à qui les saints nombreux de son apostolat ne permettaient pas de donner un cours d'instructions suivies, a appelé à son aide l'homme de l'Angleterre le mieux à même de prêcher aux anglicans, qui finent jadis ses adorateurs, ses amis, ses frères. Le très Rév. P. Newman, qui, on le sait, a établi en Angleterre la Congrégation de l'Oratoire de Saint-Philippe-de-Néri, est venu de Birmingham à Londres pour faire, dans la chapelle de son ordre, des conférences sur les difficultés qui peuvent empêcher les anglicans de se soumettre à l'Église catholique. La chapelle de l'Oratoire est petite, mais les catholiques ont le bon esprit de laisser la place aux protestants. On remarquait, parmi les auditeurs assis, les ecclésiastiques anglicans les plus célèbres, les juristes les plus renommés, des hommes qui occupent dans le Parlement, dans les lettres et les sciences des positions élevées. On évaluait de six à sept cents le nombre des anglicans distingués qui venaient à ces savantes conférences. On nous écrit de Londres qu'on ne saurait se faire une idée de la beauté de ces instructions, chef-d'œuvre de logique et de science, où brille d'un nouvel éclat l'éloquence du célèbre conférencier (3). Les orateurs ont été, par l'activité de leur apostolat, travaillés d'une manière très efficace aux progrès du catholicisme. Dieu paraît les avoir choisis pour instruments de sa grâce dans la rénovation merveilleuse qui s'opère en Angleterre. Le R. P. Newman, avant de quitter Rome, avait placé sa sainte entreprise sous la protection du Prince des Apôtres. C'est le jour de la Chaire de saint Pierre qu'il a consacré son œuvre à Dieu devant la chaire qui contient les reliques du successeur immédiat de Jésus-Christ. Les vœux qu'il a formés en ce jour mémorable commencent à recevoir leur réalisation.

Nous aurons à nous occuper de ces magnifiques conférences. Nous nous bornons à constater aujourd'hui que le catholicisme n'est pas resté inactif en présence des événements auxquels nous assistons. Ce sont les discours de Mgr. Wiseman, les conférences de M. Newman qui ont effaçé surtout les champions de l'Anglicanisme; c'est l'effet produit par ces admirables prédications qui inspirent au *Times* et au *Churchman* la crainte de voir s'élever bientôt de nombreux conversions.

Nous continuons à suivre ce mouvement avec tout l'intérêt qu'il mérite; mais suivons-le dans un autre sentiment que celui d'une pure curiosité. Sachons nous unir aux effets des pieux apôtres de l'Angleterre, en appelant sur eux et sur leur glorieuse entreprise les bénédictions du Ciel.

La cause catholique en Piémont, en Belgique et en France.

M. de Montalembert a adressé la lettre suivante au *Constitutionnel*, qui a refusé de l'insérer dans ces colonnes :

« La Roche-en-Breny (Côte-d'Or),
ce 17 juin 1850.

« Monsieur le Rédacteur,
Permettez-moi de profiter d'un instant de loisir pendant le congé que m'a accordé l'Assemblée, pour vous adresser quelques observations sur une question d'intérêt européen. Je me sens encouragé par la vive sympathie que m'inspirent, d'une part, votre franchise et vigoureuse attitude en tout ce qui touche à notre politique intérieure, et de l'autre, votre énergique adhésion au gouvernement du président de la République, qui, appuyé sur la majorité de l'Assemblée, a déjà tant fait pour écarter les périls de notre situation et pour ressusciter la société ébranlée.

« Mais je trouve, laissez-moi le dire, un contraste affligeant entre cette politique, dont vous êtes dans la presse le plus puissant et le plus courageux organe, et le langage qu'on vous fait tenir depuis quelque temps sur les affaires de Belgique et du Piémont. Ce langage, identique avec celui que l'on tient sur ces mêmes questions de la *Sicile* et la *Presse*, et qui convient à des feuilles de cette couleur, semble en contradiction avec la vôtre. Je désire, dans l'intérêt de la cause que nous servons, vous et moi, et du grand parti de l'ordre dont toutes les fractions ont, plus que jamais, besoin de s'entendre, je désire relever cette contradiction et vous engager, s'il se peut, à la faire cesser, car elle blesse, elle inquiète un grand nombre d'hommes qui, dans l'Assemblée et dans le pays, se dévouent à la défense de l'autorité et de l'ordre social, sans mettre à ce dévouement d'autre condition que celle de voir les intérêts catholiques reconnus et respectés par ceux qu'ils acceptent pour alliés ou pour chefs.

« Vos lecteurs, Monsieur, comprendraient mieux ce dont il s'agit si vous aviez jugé à propos de reproduire en entier la récente allocution pontificale, où Pie IX, s'adressant pour la première fois à la chrétienté depuis le rétablissement de son autorité à Rome, rend des actions de grâces à la France et aux autres puissances catholiques, et dénonce solennellement la conduite des gouvernements de Sardaigne et de Belgique. Je n'invoque pas, du reste, l'autorité de Pie IX, quoique après tout, même à vos yeux, elle doit bien valoir celle de quelques uns de vos correspondants; je n'invoque que les faits.

« Appuyé sur ces faits, j'ose vous affirmer que les personnes qui vous transmettent de Turin, de Bruxelles ou de Paris, les renseignements que vous publiez sur les affaires de Belgique et du Piémont, se trompent ou vous trompent. On vous fait faire l'apologie d'hommes qui, placés à la tête de ces deux gouvernements, méconnaissent les premières conditions de la lutte que nous soutenons en France contre l'anarchie, et qui se livrent dans toute l'Europe entre le bien et le mal.

« En présence des dangers innombrables qui menacent partout la société, ces profonds politiques se sont avisés de recommencer contre le clergé, contre les populations religieuses, contre tous ceux pour qui la foi catholique passe avant tout, en guerre que regretter et que désavouent aujourd'hui tous les hommes sensés et sérieux, parmi ceux même qui ne partagent pas nos croyances.

« En Piémont, ils se dédommagent d'avoir été battus par les Autrichiens en faisant et n'appréhendant pas les évêques et confisquer des couvents. Ils ont déchiré un concordat, un traité synallagmatique, absolument semblable au concordat qui lie la France à l'Église et l'Église à la France, et qui ont respecté tous les pouvoirs qui ont passé sur nos têtes depuis quarante ans, y compris le gouvernement de Février, parce que nul ne pouvait y toucher sans violer à la fois la conscience des catholiques et le droit des gens. Ils ont pratiqué ainsi, contre une puissance sans armes, et abus déloyal de la force qui, dans l'aire de Grèce, a attiré sur lord Palmerston la juste indignation du monde civilisé. Et ils ont ainsi obtenu et mérité les sympathies de toute cette presse démagogique de l'Italie, dont nous avons si éloquentement et si souvent flétri les folies, qui injurie chaque jour le parti de l'ordre en France et qui a précipité naguère la Sardaigne dans une lutte dont la fin a été si pitoyable!

« En Belgique, pour arrêter les progrès du socialisme et de la démagogie, ils n'ont rien imaginé de mieux que d'organiser une hostilité systématique contre la charité et l'enseignement catholiques. Ils ont inventé contre les œuvres pies, contre les legs et donations au profit des pauvres, des pratiques qu'on dirait empruntées à celle d'être administrées par des maîtres et des conseils rouges. Au moment même où la France, par la loi sur l'enseignement, donne satisfaction aux plaintes des évêques et des familles, ils ont été créés, en haine du clergé, dans un pays déjà couvert d'é-

tablissements d'instruction publique. un vaste système universitaire qui impose à l'État la dangereuse responsabilité de l'enseignement des classes aisées, qui lève une nouvelle armée d'ambitieux et de solliciteurs, qui répugne à toutes les traditions comme à toutes les conditions de la nationalité belge, enfin qui ramène cette vieille querelle où le roi Guillaume des Pays-Bas a perdu sa couronne. Appréheteurs aussi intelligents des hommes que des choses, eux qui ont en tant à se louer pendant la crise de 1848, du concours loyal et généreux des catholiques, eux qui n'avaient pas alors assez de sarcasmes contre les représentants radicaux qui sympathisaient avec les hommes et les idées de Février, ils viennent d'adopter et de faire triompher la candidature de ces mêmes radicaux contre les catholiques. Que diriez-vous, Monsieur le Rédacteur, de notre ministère si, dans les dernières élections, il avait recommandé, appuyé l'honorable M. Jules Favre ou l'honorable M. Pascal Duprat contre M. de Falloux et contre moi? Eh bien! c'est précisément ce que vient de faire le ministère prétendu conservateur en Belgique.

« Vous applaudit, Monsieur, tous les jours, avec tous les amis de l'ordre en Europe, à la chute récente du radicalisme dans le canton de Berne et au succès de cette nouvelle majorité conservatrice qui n'a pu se former, comme chacun sait, que grâce aux catholiques du Jura bernois. Or, l'esprit qui vient d'être vaincu à Berne est précisément le même, en ce qui touche aux questions religieuses, que celui qui préside aux conseils ministériels du Piémont et de la Belgique. Avant la révolution de Février, vous défendiez contre moi le gouvernement bernois que les dernières élections ont renversé. Les événements de 1848 n'ont donné raison contre vous. Soyez tranquille! Je n'en triomphe pas trop. C'est un plaisir que les événements de 1848 ont donné à beaucoup d'entre nous, les uns contre les autres; et je trouve que nous avons payé ce plaisir trop cher. Mais je souhaite qu'un moins l'expérience nous profite à tous.

« Laissez-moi ajouter ce qui devrait le plus vous éclairer et vous détacher de vos clients de Turin et de Bruxelles, c'est leur risible prétention d'être les véritables défenseurs des intérêts catholiques et de pouvoir en remonter, sur l'Évangile, sur les conciles et sur le droit canon, au Pape et aux évêques; ce rôle est très commun et très usé; il a été joué en France pendant plusieurs siècles par des hommes très éminents, et avec plus d'esprit et de science que n'en déploieront jamais les contrefacteurs belges ou piémontais. Il n'en est pas moins usé jusqu'à la corde. Quand un de nos orateurs montagnards essaie de le reprendre, vous savez quelles sont ses chances de succès auprès du public; mais les ministres de nos voisins ne paraissent pas encore s'en douter. On dirait des élégants de petite ville, qui se croient obligés de porter les modes de l'an passé. Cela ferait sourire, s'il n'était profondément triste de voir les destinées de deux pays que tant de liens rattachent à la France, et qui renferment de si admirables ressources pour le bien, confiées à des hommes qui marchent à reculons dans une ornière où les pouvoirs les plus solides ont tous trébuché, depuis Julien l'Apostat jusqu'à Joseph II.

« Dans quelques années on me dira des nouvelles de la force et de la solidité que ces campagnes contre l'Église auront ajoutées aux trônes du sage roi Léopold et du jeune héritier de la glorieuse maison de Savoie. On assure qu'ils sont loin d'approuver les mesures des ministres que les majorités parlementaires semblent leur imposer; je le crois tout-à-fait et je les en honore; mais je me souviens avec tristesse que nous vivons dans un temps où les rois paient trop souvent la raison des fautes de leurs ministres.

« On ne viendra pas sans doute nous contester le droit et l'intérêt que nous avons à juger ce qui se passe à notre frontière. Le droit est le même, qu'il soit exercé dans le sens où écrivent vos correspondants ou dans le mien. Et, quant à l'intérêt, il est évident. Aujourd'hui, tous les pays et tous les partis sont solidaires. Ou plutôt il n'y a plus, dans tous les pays de l'Europe, que deux partis: celui de la société et celui de la révolution.

« On a paru assez généralement d'accord, depuis 1848, pour admettre et pour proclamer le besoin de cette vieille Église catholique qui l'a constituée et baptisée il y a douze ou treize siècles. A-t-on aujourd'hui des motifs de changer d'avis? Je ne le pense pas. Il faut cependant s'entendre. Si l'on croit que la société moderne peut se sauver sans nous, sans l'Église, sans la religion, qu'on veuille bien nous le dire. Nous n'irons pas pour cela grossir le flot révolutionnaire; Dieu nous en garde! mais nous pourrions bien nous abs tenir de dépenser notre énergie et notre dévouement au profit de ceux qui, le lendemain de la victoire, nous prendraient pour dupes ou pour victimes.

« A ne l'envisager qu'au point de vue purement humain, la religion, comme la guerre,

comme le commerce, comme le crédit, comme toutes les grandes forces sociales, et plus qu'aucune d'elles, à ces conditions d'être sans lesquelles et contre lesquelles il est inutile, il est ridicule, il est insensé d'invoquer son appui. « Jusqu'à présent, dans aucun pays les catholiques ne se sont fait remarquer, que je sache, par un esprit ambitieux ou exclusif. Ils n'ont pas la prétention de sauver l'Europe à eux tout seuls, mais ils ont la prétention d'être indispensables à cette œuvre de salut; ils lui ont déjà et partout prêté un concours sincère, énergique, quelquefois efficace, ils se figurent que, sans ce concours de l'Église et de ses fils dociles et dévoués, la société moderne deviendrait la proie du socialisme. Ils ne réclament aucune part à l'exercice du pouvoir qu'ils défendent; mais ils réclament pour leurs chefs spirituels et pour eux-mêmes des droits et des libertés que le Gouvernement et la majorité, en France, se montrent de plus en plus disposés à respecter; que l'empire d'Autriche, abdiquant les funestes traditions de Joseph II, vient de reconnaître solennellement; que l'immense empire britannique est obligé d'admettre peu à peu; et qui ne seront pas impunément méconnus par les petits hommes d'État de deux petits royaumes, où la guerre à l'Église est plus qu'ailleurs un anarchisme anti-national et une contre-révolution.

« Vous m'obligeriez beaucoup, Monsieur le Rédacteur, en insérant cette lettre dans vos colonnes. Veuillez recevoir d'avance tous mes remerciements, avec l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

« Ch. de MONTALEMBERT, représentant. »

Collège Ste. Marie.

DISTRIBUTION DES PRIX, LE 18 JUILLET 1850.

DOCTRINE CHRÉTIENNE.

1ER COURS.

1er Prix. Denis Sénécal, 2d do Alfred Elie.
1er Accessit. John Lawlor, 2d do John Conlon, 3e do Jean Décaray, 4e do Peter Ryan.

2E COURS.

1er Prix. Pierre Lefèvre, 2d do Alfred Holland.
1er Accessit. François Benoit, 2d do Xavier Malo, 3e do Eraste D'orsenens, 4e do William Aumond.

CLASSE DE VERSIFICATION.

EXCELLENCE.

Prix. Laurent Charlebois.
1er Accessit. Henri Valière, 2e do Octave Paquin.

DILIGENCE.

Prix. Octave Paquin.
Accessit. Laurent Charlebois.

VERS LATINS.

Prix. Henri Valière.
1er Accessit. Octave Paquin, 2d do L. Charlebois.

AMPLIFICATION FRANÇAISE.

Prix. Edouard Langevin.
1er Accessit. Octave Paquin, 2d do Laurent Charlebois.

THÈME.

Prix. Laurent Charlebois.
1er Accessit. Octave Paquin, 2d do Edouard Langevin.

VERSION.

Prix. Laurent Charlebois.
1er Accessit. Henri Valière, 2d do Octave Paquin.

HISTOIRE.

Prix. Laurent Charlebois.
1er Accessit. Henri Valière.

CLASSE DE METHODE.

EXCELLENCE.

Prix. Peter Ryan.
1er Accessit. John Lawlor, 2d do John Conlon, 3e do Alfred Delisle.

DILIGENCE.

Prix. John Conlon.
1er Accessit. Alfred Delisle, 2e do Peter Ryan, 3e do John Lawlor.

THÈME.

Prix. John Lawlor.
1er Accessit. Anselme Robichaud (1) 2d do Emilien Dufort, 3e do Charles Aumond.

VERSION.

Prix. John Lawlor.
1er Accessit. John Conlon, 2d do Charles Aumond, 3e do Me Ph. Lemoine.

HISTOIRE.

Prix. John Conlon.
1er Accessit. John Lawlor, 2d do Peter Ryan, 3e do Me Ph. Lemoine.

ORTHOGRAPHE.

Prix. John Lawlor.
1er Accessit. Peter Ryan, 2d do Alfred Delisle, 3e do Henri Bourgeau.

CLASSE DE SYNTAXE.

EXCELLENCE.

Prix. Olivier Garceau.
1er Accessit. Jean Décaray, 2d do Alphonse Delveccio, 3e do Jude Valois, 4e do Joseph Robin.

(1) Anselme Robichaud aurait pu prétendre à plus qu'une mention honorable, sans un accident qui l'a empêché de concourir dans les autres facultés.

DILIGENCE.
Prix. Olivier Garceau.
1er Accessit. Alphonse Delveccio, 2d do Denis Sénécal, 3e do Jude Valois, 4e do Joseph Robin.

THÈME.
Prix. Jean Décaray.
1er Accessit. Alphonse Delveccio, 2d do Olivier Garceau, 3e do Denis Sénécal, 4e do Joseph Robin.

VERSION.
Prix. Jean Décaray.
1er Accessit. Alphonse Delveccio (Prix de 4 Accessit.) 2d do Joseph Robin, 3e do Denis Sénécal, 4e do Olivier Garceau.

HISTOIRE.
Prix. Auguste de Rocheblave.
1er Accessit. Olivier Garceau, 2d do Alphonse Delveccio, 3e do Joseph Robin, 4e do Julien Perrault.

ORTHOGRAPHE.
Prix. Denis Sénécal.
1er Accessit. Edmond Hudon, 2d do Olivier Garceau, 3e do Julien Perrault, 4e do Alphonse Delveccio.

ÉCRITURE.
Prix. Olivier Garceau.
1er Accessit. Daniel Curtin, 2d do Thomas Walsh, 3e do Richard Devins, 4e do Louis Masson.

COURS ÉLÉMENTAIRE.
EXCELLENCE.
Prix. Xavier Malo.
1er accessit. François Benoit, 2d Napoléon Berthiaume, 3e Alfred Boudreau, 4e Ephrem Hudon.

DILIGENCE.
Prix. Xavier Malo.
1er Accessit. Napoléon Berthiaume, 2d Accessit. Alfred Boudreau, 3e Pierre Lefèvre, 4e Lactance Trudeau.

ELEMENTS LATINS.
Prix. Eraste D'orsenens.
1er Accessit. Pierre Lefèvre, 2d François Benoit, 3e Xavier Malo, 4e do Joseph Demers.

HISTOIRE.
Prix. Xavier Malo.
1er Accessit. Joseph Demers, 2d do François Benoit, 3e do Napoléon Berthiaume, 4e do Alphonse Boyer.

ORTHOGRAPHE.
Prix. Eraste D'orsenens.
1er Accessit. Xavier Malo, 2d do Alfred Boudreau, 3e do Ephrem Hudon, 4e do François Benoit.

ÉCRITURE.
Prix. François Benoit.
1er Accessit. Xavier Malo, 2d do William Aumond, 3e do Alphonse Boyer, 4e do John Kelly.

1ER COURS ANGLAIS.
N. B. Dans les 4mes cours suivants les facultés mentionnées s'enseignent en Anglais.
COMPOSITION ANGLAISE.
Prix. Henri Valière.
1er Accessit. John Lawlor, 2d do McPh. Lemoine.

GEOMETRIE.
Prix. Octave Paquin.
1er Accessit. Henri Valière, 2d do John Lawlor.

ARITHMETIQUE.
Prix. John Conlon.
1er Accessit. Peter Ryan, 2d do Henri Valière.

GEOMETRIE.
Prix. Octave Paquin.
1er Accessit. Peter Ryan, 2d do McPh. Lemoine (Prix de 4 accessit.)

2ME COURS ANGLAIS.
LANGUE ANGLAISE.
Prix. Alfred Delisle.
1er Accessit. Henri Bourgeau, 2d do Edmond Fréchette, 3e do Alfred Elie.

ARITHMETIQUE.
Prix. Alfred Elie.
1er Accessit. Alfred Delisle, 2d do Emilien Dufort, 3e do Henri Bourgeau.

GEOMETRIE.
Prix. Charles Aumond.
1er Accessit. Alfred Aumond, 2d do Alfred Delisle, 3e do Alphonse DeLorimier.

3ME COURS ANGLAIS.
LANGUE ANGLAISE.
Prix. Thomas Walsh.
1er Accessit. Auguste de Rocheblave, 2d do Louis Masson, 3e do Daniel Curtin, 4e do Denis Sénécal.

ARITHMETIQUE.
Prix. Joseph Robin.
1er Accessit. Olivier Garceau, 2d do Richard Devins, 3e do William Shiller, 4e do Jude Valois.

GEOMETRIE.
Prix. Edmond Hudon.
1er Accessit. Julien Perrault, 2d do Auguste de Rocheblave, 3e do Jude Valois (prix de 4 Accessit.) 4e do Daniel Curtin.

4E COURS ANGLAIS.
LANGUE ANGLAISE (LECTURE.)
Prix. Robert Darragh.
1er Accessit. William Aumond, 2d do Pierre Lefèvre, 3e do Alfred Holland, 4e do John Kelly.

ARITHMETIQUE. 1er cours.
Prix. Xavier Malo.
1er Accessit. Joseph Demers, 2d do Ernest Orsenens, 3me do Alfred Holland, 4e do Robert Darragh.

ARITHMETIQUE. 2e cours.
Prix. Douglas Graham.
1er Accessit. Pierre Lefevre, 2d do William Anmond, 3me do Aldéric Deschamps, 4me do Jean Baptiste Lauzon.

GEOGRAPHIE. 1er cours.
Prix. Alfred Boudreau.
1er Accessit. William Anmond (Prix de 4 Acc.) 2d do Douglas Graham, 3me do François Benoit, 4e do Ulric Boudreau.

GEOGRAPHIE. 2e cours.
Prix. Ephrem Hulton.
1er Acc. Alphonse Boyer, 2d do Joseph de Bellefeuille, 3me do Charles Bruneau, 4me do Joseph Demers (Prix de 4 Acc.)

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 26 JUILLET 1859.

Le Nouveau Bill d'Education.

Hier, se trouvaient réunis à l'Evêché de cette ville soixante-onze Prêtres. Semblable concours, comme tout le monde le sait, a lieu chaque année à la même époque. Le motif de la réunion est tout religieux, et cette année le but en était absolument le même que d'ordinaire.

Pourant, les circonstances ont dû attirer l'attention de cette nombreuse réunion d'Ecclésiastiques sur une question importante, celle du *Projet de Loi* qui occupe aujourd'hui tous les esprits sérieux. Nous publions ici ce nouveau *Projet*, et les résolutions dont son examen a été l'occasion. Ces deux pièces nous semblent d'un haut intérêt, vu leur rapport avec la prospérité de notre pays, si intimement liée avec une bonne éducation :

Acte pour amender et révoquer en partie les actes d'éducation dans le Bas-Canada.

Attendu que pour le plus grand bien de l'éducation élémentaire dans le Bas-Canada, il devient nécessaire d'amender et de révoquer en partie les actes qui y sont relatifs :—A ces causes, qu'il soit statué, etc.

I. Et il est par le présent statué par la dite autorité, que l'acte passé dans la neuvième année du règne de sa majesté, chap. 27, intitulé : "Acte pour abroger certaines dispositions y mentionnées, et pour pouvoir d'une manière plus efficace à l'instruction élémentaire dans le Bas-Canada," et aussi l'acte passé dans la douzième année du même règne, chapitre cinquante, intitulé : "Acte pour amender la loi des écoles du Bas-Canada," seront et sont par le présent amendés et révoqués en autant qu'il y est dérogé par le présent acte, et notamment quant à ce qui se rapporte à l'imposition et prélèvement d'une cotisation forcée pour le soutien des écoles, laquelle sera remplacée par une contribution volontaire, comme il est réglé ci-après.

II. Et qu'il soit statué, que depuis et après la passation du présent acte, les commissaires d'école seront nommés par le gouverneur, sur la présentation du surintendant de l'éducation, avec pouvoir en tout temps de les destituer et remplacer : Pourvu toujours, que les commissaires nommés sous l'autorité des lois existantes continueront d'agir jusqu'à ce qu'il plaise au gouverneur de les remplacer par d'autres en la manière susdite.

III. Et qu'il soit statué, qu'il sera au pouvoir du gouverneur par l'entremise du surintendant de l'éducation, après consultation avec les commissaires d'école, de fixer et établir le nombre des écoles, soit de garçons soit de filles, qu'il jugera nécessaire dans chaque comté, paroisse, township, ou dans chaque municipalité scolaire ; de même que de fixer, lorsqu'il le jugera à propos, le quantum de la rétribution à être payée aux maîtres d'école.

IV. Et qu'il soit statué, que la part des £50,000 affectés à l'éducation, afférente au Bas-Canada, sera répartie chaque année entre les différents comtés et municipalités scolaires, à proportion du nombre d'enfants résidants de 5 à 16 ans, de la population, autant que faire se pourra : Pourvu toujours, qu'il sera loisible au gouverneur dans certains cas particuliers dont il sera le juge, de déroger à la présente disposition ; les deniers ainsi distraits de la part afférente à aucun comté ou municipalité scolaire, devant néanmoins être employés aux fins de l'éducation, dans la localité ou ailleurs, ou pour subvenir aux dépenses en résultant.

V. Et qu'il soit statué, que tout et chaque comté, paroisse, township ou municipalité scolaire, pour avoir droit à sa part de l'allocation sur le fonds général des écoles, devra, dans le cours des premiers trois mois de chaque semestre de chaque année, établir à la satisfaction du surintendant de l'éducation, d'après tels règlements que le gouverneur jugera à propos de faire à cet égard, qu'une somme égale, ou se montant au chiffre qui aura été fixé par le gouverneur, aura été versée entre les mains des commissaires par contribution volontaire, ce que ceux-ci attesteront sous serment ; lequel serment tout juge de paix est autorisé à administrer, et entraînera les peines du parjure.

VI. Et qu'il soit statué, que les lois actuelles resteront en pleine force quant à ce qui regarde les fonds à prélever pour remplir les engagements ou contrats des commissaires actuels, relativement à la construction de maisons d'école ; les commissaires nommés ou continués en vertu du présent acte ayant à cet

égard tous les pouvoirs conférés par les lois existantes aux commissaires d'école nommés sous leur autorité.

VII. Et qu'il soit statué, que toute balance de deniers provenant de la part du Bas-Canada, dans le fonds général des écoles, non employée, pourra être en tout temps appropriée aux fins générales de l'éducation populaire dans le Bas-Canada, selon qu'il plaira au gouverneur en conseil de l'ordonner, ou pour subvenir à des dépenses en résultant.

VIII. Et qu'il soit statué, que le présent acte n'affectera en rien les cités de Québec et de Montréal, qui demeureront sous l'opération des lois existantes, comme si le présent acte n'eût jamais été passé.

Assemblée du Clergé de Montréal pour prendre en considération le Projet de Bill sur l'Education, actuellement sous la considération de la Législature.

A une assemblée nombreuse du Clergé, tenue aujourd'hui à l'Evêché de Montréal, sous la Présidence de N. S. les Evêques de Montréal et de Martyropolis, il a été unanimement résolu :

1° Qu'il était du devoir du Clergé de déclarer publiquement qu'il n'a demandé officiellement ni la passation ni le rappel de la loi d'éducation maintenant en force ; mais qu'il a cru et croit encore travailler à l'avantage du peuple en prêtant son concours à cette loi, et en s'efforçant de la faire fonctionner en autant que les circonstances le lui ont permis.

2° Qu'il est souverainement regrettable que l'on change si souvent les dispositions fondamentales d'une Loi qui requiert une longue habitude pour se faire connaître au peuple dont elle est destinée à promouvoir l'instruction.

3° Que les présentes résolutions seraient publiées dans les journaux.

Fait et passé à l'Evêché de Montréal, le 25 juillet 1859.

Z. MOREAU, Ptre, Sec.

Ces résolutions sont si claires, et font si bien connaître l'esprit de l'assemblée, qu'il nous paraît inutile de les commenter. Cependant, nous y joignons quelques courtes réflexions. Observons d'abord que les rapports faits par les divers curés présents sur le fonctionnement de la loi actuelle dans leurs paroisses, sont tout-à-fait satisfaisants sur des vrais avantages obtenus jusqu'ici. Selon eux, il faut de l'éducation ; et la justice exige que chacun y contribue selon ses moyens. Or, avec des contributions volontaires, on n'aura dans chaque paroisse qu'un certain nombre de gens de bonne volonté pour soutenir les écoles. Les plus en moyen de les soutenir sont, assez souvent, ceux qui se montrent les plus mal intentionnés. Il s'en suit que le fardeau ne pèse que sur un petit nombre. Dans le système actuel, au contraire, l'éducation du peuple, regardée comme une matière d'intérêt général, est donnée à frais communs, et tout le monde y contribue.—Les indifférents et les insouciantes sont contrôlés par la volonté générale, et avec cet ordre de choses, quand un système d'éducation est moral et religieux dans ses bases, quand il est administré dans un bon esprit, il nous semble impossible de n'y pas voir d'incontestables avantages.

Il est avoué que la Loi actuelle d'éducation a des défauts ; que certaines causes, même, en doivent être considérées comme temporaire et basées sur des circonstances dont la disparition permettra des dispositions plus régulières. Cette loi a besoin d'être amendée selon l'expédience et graduellement. Mais, la détruire au point qu'on se propose de la faire, nous semble une démarche qui, avant d'être adoptée, demande la discussion sérieuse de nos législateurs, surtout s'ils tiennent à la diffusion générale de l'instruction primaire parmi le peuple. Si la loi actuelle d'éducation est regardée par eux comme liée avec les intérêts du Peuple bien entendus, il nous semble qu'ils ne devraient pas la sacrifier dans la vue de se conserver une popularité, qui n'est toujours qu'éphémère, quand elle n'a pas une base solide, les vrais intérêts publics. La maxime des bons serviteurs du Peuple devrait être celle-ci : *Vive le Peuple, quand même !*

Si maintenant nous voulions combattre le profit de détruire la loi actuelle d'éducation, par les conséq ences probables et même indubitables de la mesure, nous aurions matière à de longues considérations. Nous nous contenterons de dire que le résultat immédiat de la versatilité dans la législation, sera de détourner de la carrière d'Instituteurs des hommes qui, sans cela, s'y seraient dévoués et auraient fait les efforts convenables pour acquérir les qualifications nécessaires. Pour se livrer à des études spéciales, pour renoncer à d'autres carrières, il faut pouvoir compter sur quelque chose de stable et non pas sur un ordre de choses qui ne laisse aucune garantie.—Un second résultat sera la fermeture d'un très grand nombre de maisons d'école, bâties néanmoins à grands frais, et que l'on verra honteusement pourrir sur le sol. Enfin, un troisième résultat également pénible sera de voir l'argent du gouvernement, aujourd'hui réparti avec une sage égalité, désormais passer d'une population ou de localités où il y aura manque de concours et d'intelligence, à une population ou à des localités qui sauront mieux consulter leurs intérêts.

Le Herald cite un extrait du London Morning Post, qui nous apprend qu'il a plu à la Reine d'autoriser la fondation d'un second Evêché (protestant) dans le Bas-Canada, qui sera ainsi divisé en deux diocèses, celui de Québec et celui de Montréal. Sa Majesté a nommé un nouveau Evêché de Montréal (l'Evêché actuel devant prendre le titre d'Evêque de Québec) le Rév. Francis Fulford, A. M., Ministre de la Chapelle Curzon, paroisse de St. George, Honour square, et ci-devant membre du Collège d'Exeter, à Oxford.

BULLETIN.

Prémices de notre comité des finances.—Précédés de la chambre à ce sujet.—Economie produite par les retranchements en contemplation.—Mesures législatives.—L'affaire du rapporteur du Globe.

Nous croyons pouvoir nous borner à une analyse du premier rapport du comité chargé de s'enquérir de l'état du revenu et des dépenses publiques, auquel la presse des deux sections de la province procure en ce moment la publicité la plus étendue. Par ce rapport le comité exprime qu'il a voulu éviter, d'un côté, une pareille aveugle, et de l'autre, a cherché à adapter la dépenses publiques à la condition dépendante et modeste d'une colonie.

Sans dire quelle est sa pensée à l'égard de la réduction qu'il convient d'opérer sur le salaire du gouverneur général, le comité recommande : 1° Une adresse à Sa Majesté pour demander à Sa Majesté d'ordonner à ses ministres, de considérer de nouveau le salaire de son représentant dans cette province dans le but de recommander toute réduction qui, à leur avis, pourrait être effectuée sans nuire à l'efficacité de cette branche importante du service public ;—2° Qu'après le présent parlement, le salaire de l'orateur de la chambre soit de £500 par année, et que l'orateur du conseil législatif soit membre du gouvernement et chef d'un département sous salaire comme orateur.—3° Que le salaire annuel des greffiers du conseil législatif et de la chambre soit de £500, et celui des assistants greffiers, de £400, sans allocation additionnelle ;—4° Qu'à l'avenir aucun salaire permanent ne soit augmenté que par une disposition législative ;—5° Que le greffier en loi de la chambre remplisse en même temps la charge de greffier de la couronne en chancellerie, et sans salaire additionnel pour cette dernière charge ;—6° Qu'au lieu d'obtenir les services d'hommes de profession de l'ordre le plus élevé pour les charges judiciaires, dans les deux sections de la province, les salaires des juges en chef de la province—du chancelier, des juges puisés et des vice-chanceliers soient fixés aux taux uniformes de £1000 par année, sans frais de voyage ;—7° Le maintien des salaires et des allocations dont jouissent les juges de circuit du Bas-Canada, et ceux des cours de comté dans le Haut-Canada, attendu qu'ils ne sauraient être réduits sans nuire à l'efficacité du service public ;—8° Que les salaires des membres de l'administration soient établis suivant l'échelle la plus élevée ;—9° Enfin que, par suite des inconvénients, pour les personnes de la campagne qui ont des affaires à traiter dans les bureaux publics, et des délais dans les travaux des départements, résultant du nombre limité d'heures de travail dans les bureaux, et des interruptions dans les travaux au milieu du jour, par l'absence permise ou que se permettent les commis des différents bureaux du gouvernement, les heures de bureau dans les différents départements publics, soient depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi, sans interruption, et se prolongent ensuite aussi longtemps que les affaires du département exigent la présence de tous ou de quelques-uns des officiers ou commis qui y sont employés.

Le rapport que nous venons de résumer a été lu à la chambre par M. Wilson, représentant du comté de London, qui a conclu à son adoption immédiate.

M. Cayley objecta à la réception du rapport en se fondant sur ce qu'il ne contenait pas l'expression des vues du comité ; que la plupart de ses délibérations avaient été annulées et les votes émis en premier lieu renversés par les amendements adoptés à la demande de l'inspecteur général ; et que, dans un comité nommé par le gouvernement, toute proposition aussi importante que celle faite par l'un des principaux membres de l'exécutif de renverser les délibérations de ce comité, ne peut être considérée que comme l'expression des vues du gouvernement, et comme une déclaration qu'il fait de ne permettre aucune réduction dans les articles sérieux des dépenses qui affectent les principaux officiers de l'état, et par lesquels, pour être effective, la réduction devrait commencer. En même temps M. Cayley présentait une motion seconde de sept autres membres du comité, à l'effet d'intercaler dans le rapport la protestation ci-dessus. Mais l'orateur refusa de la recevoir, comme étant irrégulière dans la forme, et n'étant pas formulée comme une instruction sur des matières spéciales, mais comme un protêt de la minorité du comité portant les noms des membres qui le composent.

L'adoption du rapport fut ensuite résolue dans l'affirmative à une division de 29 voix contre 24.

Nous tirons du Canadian les observations suivantes sur le même sujet :

"Le rapport diffère en plusieurs points de celui qui avait été adopté par la minorité du comité, et qui a été ensuite rejeté, dit-on, sur motion de M. Hincks. Laissons au gouvernement impérial à décider quel traité doit être alloué au gouverneur-général qui est son officier, et maintenant l'indemnité des représentants à \$1 par jour comme à présent, il réduit de moitié les salaires des présidents des deux chambres, celui des juges en chef du Haut et du Bas-Canada de £1666 13 4, celui du chancelier du Haut-Canada de £1250, et celui de juge Rolland, de Montréal, de £1222 4 4, tous à £1000 comme ceux des autres juges. Ces réductions, avec le retranchement des allocations aux juges pour frais de voyage, forment une économie de £3893 0. Par une autre résolution de la chambre, comme on l'a vu, le traitement du directeur-général des postes est réduit de £3000 à £2750, et celui d'ancien maître de poste ne devra excéder £100.

Le Pilot de samedi nous apprend que le mi-

nistère va proposer l'échelle suivante pour les membres de l'administration :

Les deux procureurs-généraux, chacun £900
Le secrétaire provincial, 800
L'inspecteur-général, 800
Le commissaire des terres de la couronne, 800
Le receveur-général, 800
Le directeur-général des postes (qui sera aussi ministre), 750

Le commissaire des travaux publics, 750
L'assistant-commissaire, 650
Les deux solliciteurs-généraux, chacun, 600

Tachons, dit le Pilot, d'opérer un véritable retranchement ; supprimant les charges exorbitantes, diminuant le nombre des employés, substituant aux honoraires, dans tous les cas, des salaires fixes, et surtout empêchant qu'il y ait lieu de se plaindre de ce que la justice est refusée parce qu'il en coûte trop d'argent pour l'obtenir. Cependant ne comptions pas l'insigne erreur de priver le pays des services d'hommes de talents et d'un caractère élevé, en ne leur accordant qu'une modeste rémunération ; n'allons pas confier la direction des affaires à des chercheurs de places de second ou de troisième ordre, qui seraient assurés des moyens de s'enrichir aux dépens du peuple, en se couvrant du manteau du patriotisme.

M. Drummond a introduit un bill pour amender les lois municipales du Bas-Canada.

Un projet de loi pour amender l'acte définissant le mode de procédure à suivre devant les cours de justice du Bas-Canada, dans les cas relatifs à la protection et au règlement des droits des corporations, et aux writs de prerogative, a été adopté par la Chambre.

M. Badgley a présenté un bill pour la préservation des télégraphes électriques en cette province.

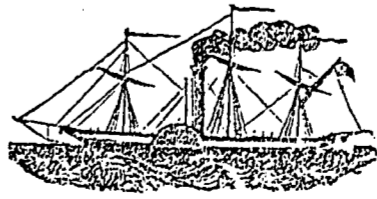
La presse du Haut-Canada, qui est unanime à réclamer contre le procédé de M. Christie envers le rapporteur du Globe, M. Ure, ainsi que la sévérité de la Chambre à l'égard de ce dernier, persiste à demander la réparation de cette injure. Cette affaire qu'il est possible que les immunités et les privilèges des membres de l'Assemblée, est fondée sur un fait tellement ordinaire, que personne n'est en état d'hésiter sur l'opinion qu'il doit en entretenir, et cette simple question le résume : la demande qu'adresse un rapporteur à l'un des représentants, de vouloir bien lui permettre d'entendre les discours, si elle est formulée avec politesse, est-elle une atteinte à aucun des droits du représentant, ou du simple particulier ?

Il est à regretter, sans doute, que cet incident ait pu donner lieu à la détermination des journalistes du Haut-Canada de n'avoir plus de rapporteurs à la chambre. Mais si la cause de M. Ure a de nombreux partisans en-dehors de l'enceinte législative, il lui faudra nécessairement passer de quelques sympathies qui lui sont refusées là. Le correspondant du Journal de Québec, en présentant un rapporteur du Globe (peut-être d'après M. Christie lui-même) ces paroles à l'adresse du représentant de Caspe : " Monsieur, veuillez parler plus bas, vous m'empêchez d'entendre," paroles qu'on ne trouvera pas plus impolies que beaucoup de tirades dont s'allouent les discours parlementaires de la session actuelle, ajoute ce qui suit accompagné de son propre jugement dont nous donnons la disposition en son entier :

" M. Christie se sentit insulté, et comme on ne lui avait pas fait apologie, il fit connaître le fait de l'insulte à la Chambre. M. Baldwin fit motion que le coupable fut amené à la barre de la Chambre, vendredi. Le rapporteur vint, suivant qu'il en avait reçu ordre, et tâcha de s'excuser le mieux qu'il put. L'orateur le réprimanda, par ordre de la Chambre, et lui fit comprendre la différence qu'il y avait, dans l'enceinte de la Chambre, entre un membre et tout autre individu ; puis il le libéra. De suite tous les rapporteurs laissèrent la Chambre, et ils ont été déclarés depuis, dans la presse, qu'ils n'y reparaitraient plus. Ils veulent dans la Chambre, sur le même pied que les députés ; puis qu'on les y admet, ils ne veulent pas y être par souffrance. Mais on pourrait leur répondre que le public est aussi admis à écouter les débats parlementaires, donc lui aussi doit être placé sur le même pied que les députés, et avoir droit de les insulter, pour un motif ou pour un autre. D'après ce principe, il n'y aurait pas de liberté de discussion, pas d'indépendance, et conséquemment il ne devrait pas y avoir d'élection, et les rapporteurs et le public devraient avoir le droit de vote et de délibération dans l'enceinte législative.

" Je suis loin d'approuver le député qui, volontairement, empêcherait un rapporteur d'entendre ; mais il y a loin de là à l'acte involontaire et au droit chez un rapporteur de porter atteinte aux privilèges de la chambre. Si les rapporteurs, comme je le crois, pouvaient difficilement entendre du lieu où ils étaient, ils devraient demander à l'orateur une meilleure place, et on se serait empressé de lui leur accorder."

Nouvelles d'Europe



ARRIVÉE DU STEAMER L'ATLANTIQUE.

ANGLETERRE.—L'effet que la mort de Sir Robert Peel doit avoir sur l'avenir des partis politiques a fait le sujet de toutes les conjectures depuis le départ de l'America. Sir Robert a été intré à Drayton Manor. En signe de respect tous les vaisseaux du port ont hissé leurs pavillons jusqu'à demi-mât ; le même sentiment fit fermer les boutiques. Sir Ro-

bert Peel, le présent Baronet, est arrivé de Genève où il était lorsqu'il apprit la triste nouvelle de la mort de son père.

Les funérailles de S. R., bien que privées, ont cependant réuni un grand concours des hommes les plus éminents de l'Europe. Le Duc de Cambridge est mort le 8 du courant. Il était le 6e fils du Roi George III. Il était né le 24 Février 1771. Il gouverna le royaume de Hanovre, comme Vice-Roi, de 1816 à 1837, où le duc Cumberland monta sur le trône de ce pays, les lois n'en permettant l'accession à une Reine. Le Duc de Cambridge laisse trois enfants. Le Prince George, la grande Duchesse de Mecklenburgh-Strelitz, et la Princesse Marie.

RUSSIE.—Les nouvelles listes électorales pour Paris sont publiées. Le nombre d'électeurs est de 74,000, d'après la nouvelle loi, tandis que sous la première législation, il y en avait 224,000. Le Proscrit, journal de M. Ledru-Rollin, a été saisi par les autorités.

NOTE.—Nous avons des lettres jusqu'au 30. La paix se maintient bien dans la capitale, malgré les rumeurs absurdes qui circulaient. L'armée pontificale va être réorganisée. D'après le plan du Ministre de la guerre, M. le général de Kalbarmatten la force de l'état se composera d'environ 16 à 17,000 hommes, infanterie et cavalerie, y compris aussi le corps de vélites ou gendarmes pour le service de la police.

IRLANDE.—On lit dans le Kerry Journal : " Dans le prochain Synode de Thurles on discutera la question de convertir le collège catholique de Enly en une université catholique nationale. Sa Grâce l'Archevêque de Tuam est très-favorable à ce projet."

Nous ajouterons que ce projet d'érection d'une université catholique en Irlande, a pour but de paralyser le mauvais résultat que doit amener pour le catholicisme les collèges mixtes.

LE STEAMER "ASIA"

Les nouvelles apportées par l'Asia n'ont rien de bien important. Pate, l'individu qui a frappé la Reine, a été condamné à sept années de déportation.

M. THOMAS HAMEL.—Nous sommes heureux d'apprendre par le rapport annuel des journaux du Haut-Canada, que notre excellent artiste, M. Hamel, qui réside à Toronto depuis quelques semaines, est tout à fait apprécié par nos compatriotes Haut-Canadiens. On trouve que ses portraits, en particulier, sont d'une ressemblance si remarquable qu'ils semblent rendre présentes les personnes dont ils reproduisent les traits.

Pendant l'enquête que le Gouvernement fit faire, il y a quelques semaines, à St. Grégoire, au sujet des émeutes contre la loi d'éducation, deux individus nommés François Bergeron et Zoël Piché, impliqués dans les incendies qui ont lieu dans cette paroisse, s'étaient enfuis aux Etats-Unis. Le gouvernement Américain a livré ces deux fugitifs. Ils sont maintenant étonnés dans la prison des Trois-Rivières, en attendant leur procès.

Statistique de la Municipalité du Village de St. Jean C. E., pour l'année 1859.—Il y a par le dernier Recensement qu'il y a maintenant à St. Jean 2,505 habitants ; sur ce nombre, 1,874 appartenant à l'Eglise Catholique ; 380 à l'Eglise d'Angleterre ; 2 à celle d'Evêque ; 14 à l'Eglise Presbytérienne libre du Canada ; 5 à l'Eglise Presbytérienne unie du Canada ; 110 s'intitulent Canadian Wesleyans ; 2 Canadian Wesleyan New Connection Church ; 16 Methodist Episcopalians ; 3 Methodist d'une autre espèce ; 3 ont Juifs et 3 sont Baptistes. St. Johns News.

La Société Ecclésiastique de St. Michel, dont l'unique objet est d'assister les membres de la dite Société dans les cas d'infirmité, de maladie et de vieillesse, demande à être incorporée, avec la faculté de posséder, pour les fins de l'Association, des propriétés immobilières n'excedant pas annuellement un revenu de mille cinq cents livres, cours actuel.

On lit dans le New Brunswick, que tous les efforts tentés pour sauver le Steamer Frecey, qui s'échoua il y a quelques jours au Cap Sable, ont été inutiles, et que le vaisseau a été abandonné à son sort. On parviendra à sauver l'engin et tous autres objets de valeur.

Collège de Chambly.

Tandi et mardi ont eu lieu les Examens publics au Collège de Chambly. Les matières sur lesquelles les Elèves de cet établissement ont eu à répondre étaient nombreuses et bien diversifiées, puisqu'elles formaient le sujet de vingt et quelques programmes qui contenaient près de deux mille questions. Ce qui a non seulement satisfait à l'attente, mais en quelque sorte surpassé toutes les espérances de Messieurs les Examineurs. C'est le parfait succès de l'étude de la langue anglaise, parmi non pas quelques élèves, mais de la part de tous indistinctement. La méthode qu'on y a suivie devait effectivement amener cet heureux résultat : les deux langues française et anglaise y sont sur un même pied et tous les étudiants s'y livrent avec une égale application ; les leçons de grammaire, d'histoire, d'arithmétique, de botanique, etc, y sont répétées journellement dans les deux langues, et il faut que les élèves soient prêts à répondre indistinctement dans l'un ou l'autre idiome, suivant que le Professeur fait la question en anglais ou en français. Or, cette méthode est pour les étudiants canadiens un exercice

continuel de la langue anglaise, et pour les étrangers c'en est pareillement un de la langue française. De cette manière, la bonne prononciation des uns corrige la mauvaise prononciation des autres et tous s'entraînent par une constante émulation. Aussi, on remarquait pendant les séances, que les élèves n'éprouvaient pas plus de difficulté à répondre à une interrogation faite en anglais qu'à une autre faite en français. Sous ce rapport, le collège de Chambly est peut-être un de nos établissements le plus pratique. L'Arithmétique, le mesurage, l'enseignement de la tenue des livres de compte y sont aussi sur un très-haut pied. Enfin le cours de botanique déjà commencé et bientôt la chimie agricole qu'on y enseignera régulièrement, fourniront autant de notions utiles pour assurer le succès de la ferme-modèle que l'on y a en contemplation.

Le dernier jour, les matières classiques y ont été agréablement variées par quelques scènes dramatiques dans les deux langues, et surtout par la tragédie du Roi St. Louis captif chez les Musulmans. Mgr. de Martyropolis présidait à la dernière séance et à la distribution solennelle des prix; le concours tant des membres du Clergé que des parents des élèves et des amis de l'éducation, y était très-considérable, et tout à dû beaucoup réjouir le vénérable fondateur de ce Collège, Messire P. M. Mignault, qui n'a rien tant à cœur que le succès de cet important établissement.

Communiqué.

Nouvelles Religieuses.

Mgr. l'Evêque de Bayeux vient de publier un mandement pour ordonner des prières à l'occasion du Concile de la Province de Rouen, qui s'ouvrira, dans la Capitale de la Normandie, le 10 juillet prochain.

On rapporte, dit le *Cross*, de Halifax, que l'Evêque d'Exeter a résolu de se faire catholique. Ce serait une noble et conséquente solution de l'affaire Gorham. Le Dr. Philips ne trouverait aucune erreur, aucune ruse, aucune évasion dans notre Eglise au sujet du Saint Baptême, non plus que sur aucun article vital du Christianisme.

On se rappelle qu'il y a quelque temps, un Dr. Townsend, Chanoine de Durham, fut une première entrevue avec Pie IX qu'il avait l'inconcevable présomption d'espérer gagner ses doctrines protestantes. Le correspondant du *Daily News* nous apprend que le Pape lui a refusé une seconde audience.

Le passage suivant d'une correspondance écrite d'Angleterre à l'*Univers*, contient un détail consolant et un grand enseignement :

Après de longues, et difficiles négociations, Marie Amélie a pu enfin obtenir du gouverneur ment anglais la faveur de faire célébrer le saint sacrifice dans le château royal de Claremont. La messe est dite tous les jours et chaque jour la famille y assiste. J'ai vu s'incliner devant l'autel tous ces fronts qui ont perdu la couronne. C'est une grande scène; je ne l'oublierai jamais. Je me rappelle deux autres messes très-solennelles aux-quelles j'ai assisté aussi, les messes célébrées sur les places de la Concorde pour les funérailles du juif et pour la promulgation de la Constitution. Je songeais encore que probablement à la même heure, Dieu voyait au pied de l'autel un autre prince, un autre Bourbon, un autre exilé. Voilà ce que le Pape dit mort. Ceux qui sont tombés lui demandent la résignation, ceux qui vivent lui demandent la grâce, ceux qui s'élevaient lui demandent l'accroissement. Il est le même pour le passé, pour le présent, pour l'avenir; le même pour la défaite, pour le triomphe, pour l'espérance. Entendez la messe, est le principal signe, la principale garantie morale que donne à la société la monarchie constitutionnelle exilée à Claremont, la République modérée, régnante à Paris, la monarchie pure, disponible à Frohsdorf. En dehors de ces trois grandes fractions qui entendent la messe, que reste-t-il en France? Par qui voudraient être gouvernés ce qui nous reste de volontiers conservateurs?

M. Alban de Villeneuve-Bargemont, ancien préfet de la Morthe et du Nord, ancien député, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, auteur de plusieurs ouvrages estimés, notamment sur le *Paupérisme*, vient de mourir à Paris, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Abd-el-Kader s'est trouvé assez souffrant pour déterminer une consultation médicale. L'ennemi est affecté d'une névralgie occipitale très-douloureuse; il est fort triste et très-amaigri. La santé de plusieurs personnes de sa famille est également altérée.

La Californie formerait quarante-cinq Etats de l'étendue de celui de New Hampshire. Sa côte maritime a près de 1,000 milles de longueur, et son territoire s'étend à 1,200 milles dans l'intérieur.

Les Elections en Belgique.

Les journaux Belges, dit l'*Ami de la Religion*, nous apportent les résultats des élections qui ont eu lieu le 11 juin pour le renouvellement partiel de la Chambre des représentants. Ces élections sont pour le ministère plus qu'un avertissement; c'est un échec.

Même à Bruxelles, où les préjugés hostiles à l'Eglise ont le plus d'empire, M. Ch. de Broeckere, l'adversaire de la loi sur l'enseignement moyen, a passé le premier avec 5,691 voix, etc., etc.

En somme, le corps électoral avait à renouveler les mandats de la moitié de la Chambre des représentants, de 54 membres, qui se divisaient ainsi: 35 libéraux, 13 catholiques, 6 neutres.

Les catholiques n'ont pas perdu un seul siège. Un des neutres a été écarté, huit des faux libéraux ont succombé.

Les neuf membres nouveaux appartiennent,

soit aux catholiques, soit à la nuance intermédiaire.

Le ministère actuel conserve donc la majorité dans la Chambre, mais une majorité diminuée. Jusqu'ici le parti qui est arrivé avec lui aux affaires, avait toujours gagné du terrain; il en perd aujourd'hui. En Belgique comme en Suisse, les vrais conservateurs n'ont; leurs adversaires ne tarderont pas à descendre.

N'en sera-t-il pas bientôt de même en Piémont?

Une lettre particulière d'Angleterre, qu'on nous a communiquée, donne la nouvelle de l'arrivée à Liverpool du navire américain l'*Enterprise*, sur lequel s'étaient embarqués Mgr. l'Evêque de Bytown, le R. P. Léonard, M. Neyron, Curé de St. Henri de Mascouche et M. Durocher, Curé de Belœil. Le navire est arrivé en face du port, le 4 juillet, après une traversée de vingt-deux jours, parfaitement heureuse. Mgr. l'Evêque de Bytown était en bonne santé, ainsi que les autres messieurs. M. le curé de Belœil avait supporté la traversée on ne peut mieux; il n'avait pas souffert du mal de mer, et ses compagnons de voyage espèrent beaucoup dans le rétablissement de sa santé.

M. Faillon et Guitaire, du Séminaire de St. Sulpice, venaient de quitter Liverpool pour Paris.

Nous apprenons, par une autre lettre particulière, que M. Baillargeon Agent des Evêques à Rome, a fait la traversée de Boston à Liverpool en 8 jours et 4 heures. A la date du 8 courant, il était à Lyon, où il rejoindra Mgr. de Charbonnel qui se disposait à passer en Angleterre. M. Baillargeon devait quitter Lyon le lendemain pour se rendre à Marseille où il s'embarquera pour Rome.

La correspondance sur le Couvent de St. Hyacinthe est nécessairement remise au prochain numéro.

Saratoga Springs, 18 juillet 1850.

MONSIEUR,

Nous voyons ici bien des variétés. C'est le grand talisman pour la santé. Nosseaux du Canada vaudraient ces-les, si elles étaient enrichies d'autant de circonstances favorables pour leur donner de la réputation. Maintenant quelques petits souvenirs de voyage.

Sur la route longeant les bords du lac Champlain, la route décharge le Lac George, j'ai contemplé avec intérêt les ruines du vieux Fort François Carillon, aujourd'hui Ticonderoga. Là, me suis-je dit, autrefois en 1758 nos pères combattaient vaillamment... La plus belle partie du lac Champlain se trouve en trois Forts Kempt à l'Ouest, et Burlington à l'Est. C'est là, que se déploie presque toute la vue nappée d'eau magnifique, bordée des deux côtés par une vaste ceinture de montagnes romantiques.

A mon passage, celles de l'Est me parurent vertes comme l'herbe fraîche, qui vient d'être arrosée par une pluie abondante; ce qui sans doute leur fit donner le nom de Vert-Monts, nom de l'Etat aujourd'hui Vermont. Quelques lacs plus haut le Lac Champlain n'est plus qu'une petite rivière, serpentant à travers des monticules escarpées, offrant une admirable variété de sites enchanteurs. Comme nous approchions de Whitehall, voyant par un temps calme, sur les trois heures de l'après midi le 3 juillet, nous fûmes assaillis par le roulement du canon tiré à notre passage par des canons-gens placés en différents endroits sur des points de rochers s'élevant dans le lac. C'étaient les lères Vêpres de la célébration de l'indépendance américaine. Je me taisais bercé de l'espérance d'être le témoin oculaire d'une fête imposante, le 7ème Anniversaire de l'Indépendance. J'ai été grandement trompé dans mon attente. Ce jour ne fut remarquable ici à Saratoga, que par le fracas incessant des pétards et les cris des gamins dans les rues. Vers midi deux compagnies de jeunes Pompiers en costume firent des évolutions dans les rues, surtout Broadway, la plus grande des rues de Saratoga, arrosant sans pitié et personnes et choses, qui se recontraient sur leur passage. Ce qu'il y eut de plus important ici dans ce grand jour, ce fut une course de chevaux. Il y avait 250 mètres pour le premier prix des courses. Deux chevaux américains étaient en lice. Ils parcoururent le mille au trot franc en 2 minutes et 36 secondes. C'est vraiment une course très-rapide. Durant la course on entendait gronder le canon de temps à autre de dessus une éminence près de Congrès-Springs: Mais un malheur arriva sur les cinq heures et demie fit bienôt tout rentrer dans le silence. Deux Américains se pressant trop de charger leur canon encore tout bouillant, furent lancés à plus de trente pieds, le coup étant parti, pendant qu'ils massaient la poudre.

L'un d'eux fut tué sur le champ, l'autre eut la main emportée, le bras cassé à deux places différentes et une plaie grave dans le côté. Je n'en ai pas entendu parler depuis. Tel fut tout ce qu'il y eut de destinatif ici dans le 4 juillet 1850. Ses bons vieux *farriers* Yankees accourus en grand nombre des campagnes voisines pour assister à une célébration solennelle du 4 juillet, exprièrent hautement leur mécontentement de voir le grand jour de l'indépendance si peu chômé à Saratoga. Et pourtant ce jour avait bien été trop chômé par le canon!!

J'ai fait hier une bien belle promenade au lac Saratoga. Ce lac a environ 3 1/2 lieues de long sur une au plus dans sa plus grande largeur. Il se décharge par une petite rivière dans le Nord-River. C'est une très belle place. A deux milles à l'Est de ce Lac est un lieu de bataille dite de Saratoga, en 1778. Bourgoyne, général Anglais, poursuivant l'armée de Arnold, qui en 1777 était venu assiéger Québec, y fut enveloppé par les Américains, son armée en partie tuée en pièces, et le reste fait prisonnier. Cette terre, que je foule maintenant sous mes pieds, a donc été arrosée du sang du soldat Canadien Anglais. Elle le fut aussi, O beau souvenir par la religion elle le fut par le sang d'un glorieux soldat de Jésus-Christ, d'un glorieux martyr! Elle le fut par le sang, qui missa la des doigts du Révérend Père Juguès, de ces doigts sacrés, dévorés et broyés par les dents cruelles et brûlées dans les calcinés des Ironquois, dont les différentes Tribus, les Agniers, l'Homothons, les Gonygonquois, etc. habitaient les bords de Saratoga, les bords du lac Champlain et toute cette partie de l'Etat de New-York, sise depuis Albany, la rivière Mohack jusqu'au Lac Ontario. *Sanguis martyrum savor est Christianorum.* Irlandais catholique, éprouvé par un si long et si constant martyre pour sa foi est ici l'instrument dont Dieu se sert pour faire luire la vraie lumière; aux yeux de l'Américain enseveli dans les ténèbres et l'ombre de la mort. Les Canadiens, qui sont ici disséminés par milliers dans toutes les campagnes des Etats voisins du Canada, malgré quelques défiances parmi eux parce qu'ils ne sont pas habitués comme l'Irlandais au contact du Protestantisme, les Canadiens ont aussi leur part dans cette œuvre de régénération du peuple Américain. Par le contact du Canadien et de l'Irlandais avec l'Américain la vérité s'est infiltrée peu à peu dans le vaste corps social de l'Union Américaine. Nos catholiques moralisés et instruits par de nombreux missionnaires maintenant répandus partout, feront par leur bonne conduite tomber peu à peu leurs tristes préjugés de Yankees contre la religion catholique.

Alors aux yeux de l'Américain dépourvu de tous ses faux préjugés apparaîtra la lumière de la vraie foi. Pour le bonheur de l'Union Américaine se forme dans son sein une quasi Aristocratie Princesse, qui étale avec orgueil ici son opulence. Ce sont l'aristocratie des propriétaires du Sol, ces marchands de chair humaine, et dans les Etats du Nord ces hommes puissants qui étendent à la tête de toutes les sociétés de commerce, de Railroads etc. ont su acquiescer toutes les industries. C'est un grand malheur pour un peuple que toutes les richesses tombent ainsi entre les mains d'un petit nombre d'individus. Ne voit-on pas dans les Isles Britanniques près de l'Aristocratie la plus opulente du monde, la plus infime misère? Et en France, le socialisme, cette plaie hideuse, n'est-il pas pris naissance dans cette cupidité du pauvre aigri par l'abondance du riche. Pourquoi le peuple Juif fut-il exempt de révolutions intestines, et n'en eut-il pendant tant de siècles de guerres qu'avec l'étranger? C'est parce qu'à chaque siècle un jubilé remettait chaque famille, libre de tout, dans le domaine de ses pères. Je suis loin d'être socialiste. A chacun le fruit de son *labour*. Mais je dis que le riche n'est que trop protégé contre le pauvre dans son *evohissante industrie*, et que le pauvre ne l'est pas assez. Je ne vois qu'avec peine ces lois calculées de merci à mettre le pauvre de plus en plus à la misère du riche pour lui servir d'instrument à agrandir sa fortune. Je n'aurai toujours que du dédain pour ceux de nos législateurs du Canada qui tous les ans, reviennent à la charge avec une loi nouvelle pour détruire la loi, qui existe contre l'usure. Ils trouvent ces hommes cupides et avides de nul autre bien que de biens périssables de ce monde, que l'intérêt de 6 pour 100 n'est pas suffisant pour assouvir leur insatiable cupidité!!

Hier est venu ici un service funèbre pour le général Taylor. Voici en quoi consista la cérémonie. Le canon gronda tout le jour par interval. Le fronton des grands Hôpitaux était orné de guirlandes noires suspendues d'une colonne à l'autre. Vers 10 1/2 heures une procession insignifiante eut lieu. On se rendit, musique et *Ministre Presbytérien* en tête, à Congrès Springs. Là, après quelques prières faites debout, *chapeaux sur la tête*, un Sénateur de New-York me dit-on, fit le Panégyrique du général Taylor. Pour son administration, il le compara aux plus grands hommes d'Etat et pour sa campagne du Mexique aux Turenne, Condé, Napoléon. C'est bien; n'est-ce pas ici un pays de liberté? Libre ainsi à chacun de s'aider et d'aider les siens! Tout ce que chacun paraît s'accorder à dire, c'est que si le général Taylor ne peut être mis aux rang des plus grands Capitaines, au moins mérite-t-il la mention d'un brave soldat, d'un homme d'Etat d'une droiture et franchise exemplaires. Mais ce qui m'a étonné et surpris, et ce pourquoi je vous relate le fait, c'est de voir la maigreur du culte Protestant et son impuissance à faire quelque chose qui puisse émouvoir les masses. Dans ce moment il n'y a pas moins de trois à quatre mille étrangers à Saratoga. Et bien, qu'y avait-il à cette grande démonstration de deuil public à l'occasion de la mort du premier Magistrat d'une vaste et puissante République? Il y avait à ce service funèbre en plein air, présidé par un ministre en habit d'office, et par les sommités du lieu, au plus deux cents personnes, et encore je vis que le grand nombre n'était pas plus que moi attiré par la dévotion, mais seulement par la curiosité et l'espérance d'entendre un Panégyrique de quelque importance. Oh, pitié du culte protestant! lequel ayant détruit tout ce qui peut frapper les sens, ne saurait pénétrer, jusqu'au cœur de l'homme, et le laisse conséquemment périr d'inanition dans l'indifférence!! Mais je termine, demandant pardon du trouble de ma tête. Je dis que les eaux m'ont été favorables. Dans huit jours je retourne en ma patrie. Vive la patrie! Croyez moi avec considération.

Votre très obéissant serviteur. L. M. A.

Nouvelles et Faits Divers.

BIBLIOGRAPHIE.—Messieurs Gayot, frères imprimeurs Libraires, à Lyon, font circuler à titre de bon renseignement la lettre qui suit:— Rome 30 Mai 1850.

MONSIEUR,

Nous avons assisté à la lecture de plusieurs chapitres du manuscrit de M. Alphonse Balleydier sur Rome, et les trois derniers années du règne de Pie IX; nous avons remarqué dans cet ouvrage, outre le talent de l'écrivain, l'étude d'un historien consciencieux, qui sent le besoin d'être vrai, d'être juste. D'ailleurs son livre ne sera pas un assemblage de faits détachés et sans suite, l'auteur ayant dans un cadre considérable réuni en faisceaux les documents les plus précieux; plusieurs personnages éminents aux quels l'auteur a lu son beau travail, lui ont exprimé leur flatteuse approbation dans les termes les plus élogieux et les plus honorables. *L'Histoire de la Révolution Romaine*, sera plus qu'un bon et beau livre, elle constituera un hommage rendu à la religion et à la vérité. Nous ne serions trop recommander aux Catholiques fervents un tel ouvrage, une telle lecture où on trouvera une juste appréciation des événements considérables dont Rome a été témoin pendant trois ans. La lettre est signée. C. B. C.

LORD BROUGHAM AUX ETATS-UNIS.—Lord Brougham, a annoncé, à une assemblée de la Société dite de l'Amendement des lois, qu'il avait l'intention de passer aux Etats-Unis en Janvier ou Février prochain, dans le but de s'entendre avec les réformateurs des lois en ce pays, qui s'est déjà tant distingué dans la science de la jurisprudence.

CALIFORNIE.—La dernière malle apportée de Californie d'un autre incendie à San Francisco. Environ 300 maisons ont été détruites et la perte est évaluée de 3 à 5 millions de piastres.

Il y a quelque temps on pouvait lire sur les murs de Paris une affiche colossale, annonçant la publication du *Proscrit*, journal de la République universelle par les citoyens Berjean, Polesczko, Etienne Arago, Leclanché, Ledru Rollin, Martin Bernard, Joseph Mazzini, Ratier, Ribeyrolles, Worcester. Le premier numéro de cette publication mensuelle a paru le 6 au matin à Paris, et le procureur de la République l'avait fait saisir à la poste et dans ses bureaux, à raison d'un article portant pour titre: Au peuple! et signé Ledru Rollin. Les poursuites sont dirigées contre le sieur Brunel Nadal, gérant du journal, le sieur Piétre, imprimeur, et le sieur Ledru Rollin, signataire de l'article, sous la quadruple inculpation d'attaque contre le respect dû aux lois et l'inviolabilité des droits qu'elles ont consacrés;—d'attaque contre les droits et l'autorité de l'Assemblée Nationale;—d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République, et de provocation non suivie d'effet à un attentat ayant pour but d'exciter la guerre civile, en armant ou portant à s'armer les citoyens les uns contre les autres.

[No. 38.]

FROM THE OLD DOMINION.

Waynesborough, Augusta County, Virginia March 19, 1847.

Dr. Fowler: ANNÉE dernière, ma fille fut atteinte pendant environ trois mois d'une fièvre qui la mit dans un grand état de faiblesse, qui fut suivi d'une forte toux et d'une expectoration considérable de matière et de sang. Elle éprouvait des douleurs aiguës au côté et dans l'estomac; cet état de souffrance continuait qui dura plusieurs mois en fit un vrai supplice. Pendant tout ce temps, elle fut sous les soins des médecins habiles et expérimentés qui employèrent tout leur art pour éloigner les symptômes de cette funeste maladie nommée *Consumption*, qui tous les jours menaçait de l'emporter.

Un de mes amis qui avait été pris d'une pareille toux pendant plusieurs années, me dit qu'il en avait été guéri en faisant usage du baume de Dr. Wistar, et reconnaissant à ma fille d'en faire l'essai. Elle le fit aussitôt, et à peine en eut-elle pris une bouteille, qu'elle éprouva du mieux. Alors bien de plus pressé pour moi que d'annoncer un médecin, que ma fille sentait un grand soulagement depuis qu'elle faisait usage du baume de Dr. Wistar. Très bien, me répondit-il: je pense que c'est une bonne préparation, continuez, ça ne peut pas lui faire de mal. En effet elle a pu se lever, à en prendre, jusqu'à ce qu'elle fut parfaitement établie. Aussi je suis convaincu que c'est ce remède salutaire qui lui a sauvé la vie. Et je me crois en devoir de le recommander à tous ceux qui seraient atteints de la même maladie.

RICHARD TARREL.

A vendre à Montréal par Wm. Lyman et Cie. et par John Curie et Cie. 108 St. Paul: aussi par Alfred Sauvage et Sr. J. Lynn et Cie. Place d'Armes. Montréal, le 26 Juillet, 1850.

NAISSANCES.

En cette ville, le 23 du courant, la dame de L. T. Duhamond, etc., a mis au monde un fils. —Le 21 du courant, la dame de M. Olivier Lepage, un fils. —A St. Ours, le 14 de ce mois, la dame de Jules M. Lamotte, etc., une fille.

MARIAGES.

A Beauport, lundi dernier, par M. Noël, M. Damase Turgeon, à Dolle, Christine Turgeon, tous deux de Beauport. —A Ste. Anne de la Pocatière, le 2, par M. Tremblay, Florence Deguire, etc., notaire, à Dolle, Marie-Antoinette Martineau, 2me fille d'Augustin Martineau, etc. J. P.

DÉCÈS.

En cette ville, hier, à l'âge de 68 ans, après quelques jours de maladie, Thomas Michel Belouin, druyeur, notaire. Par sa grande probité et ses grandes connaissances, M. Belouin s'était concilié le respect et l'estime de ses concitoyens. —Le 21, M. Charles Trv, âgé de 60 ans. —Au Côteau-du-Lac, le 23, Marie-Louise Augusta, enfant de M. J. S. Morley, de cette ville, âgée de 8 mois et 7 jours.

ST. JEAN-BAPTISTE.

LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron St. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné.

C. GATELLI.

Rue Notre Dame, près de Bouscouyrs Montréal, le 4 Juin 1850.

AVIS AUX INSTITUTEURS. LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES de la Paroisse de Ste. Elisabeth ont besoin de plusieurs INSTITUTEURS. Ste. Elisabeth, 26 juillet 1850.

COLLEGE DE MONTREAL.

LES Exercices Littéraires du COLLEGE DE MONTREAL commencent le 30 juillet à 8 heures du MATIN. La distribution solennelle des Prix aura lieu le 31 à 1 heure APRES MIDI. Pour ménager aux parents et aux amis de nos élèves la place qui leur convient, on n'admettra à cette dernière séance, que les personnes qui seront munies d'une carte d'entrée. La rentrée des pensionnaires est fixée au 17 septembre; les Classes ne s'ouvriront que le lendemain à HUIT heures.

L. VILLENEUVE, P.T.R. S. S.

Montreal, le 23 juillet 1850. Directeur du Collège.

COLLEGE DE ST. HYACINTHE.

LES Exercices littéraires du Collège de St. Hyacinthe commencent mardi, 30 juillet à 1h P. M.; ils seront continués le lendemain en deux séances, la première à 8h A. M. et la seconde à 1h P. M.

Judi ter Août, aura lieu la Bénédiction Solennelle de la première pierre du nouveau collège; la cérémonie commencera à 9 heures. Le même jour à 2h. P. M. se fera la distribution des prix après laquelle commenceront les vacances.

Les Directeurs du Collège de St. Hyacinthe invitent respectueusement dans cette circonstance les amis de l'éducation en général, et spécialement les membres du Clergé de qui ils ont reçu un encouragement si flatteur et les citoyens bienveillants qui ont manifesté un intérêt particulier à l'institution qu'ils dirigent.

Pour les Exercices littéraires, on se procurera des billets d'admission au collège avant les séances: vu l'exiguïté du local on n'admettra de jeunes personnes que les veurs des élèves. Par suite d'arrangements avec M.M. les membres de la compagnie qui a l'administration du chemin de fer, des chars partent de Longueuil le mercredi et le jeudi à sept heures du matin et le jeudi de St. Hyacinthe à cinq heures du soir.

St. Hyacinthe 12 juillet 1850.

COUVENT DE LONGUEUIL.

L'EXAMEN public des Elèves du Couvent de Longueuil aura lieu le 31 juillet, en deux séances; la première commencera à 8h A. M., et la seconde à 1 heure P. M.

Les parents des élèves et les amis de l'éducation sont priés d'y assister. La dernière séance sera terminée par la distribution solennelle des prix, après laquelle s'ouvriront les vacances.

La rentrée des élèves aura lieu le 9 du mois prochain. Il est important que toutes se rendent un pensionnat le même jour.

Longueuil, 13 juillet 1850.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION.

L'EXAMEN public des Elèves du Collège de l'Assomption aura lieu le vingt-neuf, le trente et le trente-un du courant, en cinq séances, la première le lundi après midi et les quatre autres les deux jours suivants. Les parents des enfants et les amis de l'éducation y sont spécialement invités. Après la dernière séance commenceront les vacances. La rentrée des élèves se fera le vingt quatre de septembre prochain à six heures du soir. Nous croyons devoir profiter de la circonstance pour avertir ceux qui désirent avoir des places pour leurs enfants, feront bien de les retentir d'avance.

M. DUPUY, P.T.R.

Collège de l'Assomption, le 11 de juillet, 1850.

COLLEGE JOLIETTE.

L'EXAMEN public du Collège Joliette aura lieu le 31 du courant et le 1er Août. Les parents des Elèves et les amis de l'Education en général, sont priés d'y assister, ET. CHAMPAGNEUR, P.T.R.

Directeur.

Industrie, 10 Juillet, 1850.

Bibliothèques Paroissiales.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes, qui s'intéressent à la fondation de BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur attention: Bibliothèque de la jeunesse, format 187, cartonné, 100 volumes dans la collection pour 45 0/0. Bibliothèque instructive et amusante, format 187, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour 46 5/2. Et enfin: Bibliothèque catholique de Lille, format in-8, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection 110 0/0. Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui feront la demande.

E. R. FABRE et CIE.

Rue St. Vincent, No. 3, Montréal, le 9 juillet 1850.

LE GUIDE

DE

L'INSTITUTEUR.

CONTENANT UNE SERIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSERÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC.

PAR F. X. VALADE, ECR. CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné. L'ouvrage forme un Volume format in-12, contenant 300 pages.

Le Soussigné a cru, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux Instituteurs, et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir un prompt débit.

P. GENDRON,

IMPRIMEUR-LIBRAIRE, No. 29, rue St. Gabriel, Vis-à-vis l'Hôtel de M. de St. Julien, Montréal, le 9 juillet 1850.

